

Règlement

« Run In Pyla »

14 AVRIL 2024 | 3^{ÈME} ÉDITION

Run in Pyla

10 KM



ATI ←————→ LÉ
CLUB AFFILIÉ

Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants,

► Article Premier : Organisateur / Présentation

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (A.L.T.E.A.) [Siret n°47835536500014] avec l'aide logistique et financière de la Ville de la Teste de Buch organise la **3^{ème} édition de la « Run in Pyla »** ayant lieu à Pyla-sur-Mer, le **dimanche 14 avril 2024**.

Un site internet dédié à cet évènement a été créé, dont l'adresse est la suivante : <http://www.runinpyla.fr>.

La gestion du site internet, ainsi que classement informatique est effectué à l'aide de dossards à puces électroniques par la société PROTIMING FRANCE.

► Article 2 : Participants

La course est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s (selon les conditions mentionnées à l'article 7).

Les catégories d'âge acceptées vont de cadets (né.e en 2007/2008) à Master 9, femmes et hommes.

Les handisports fauteuils ne sont pas acceptés ainsi que les marcheurs.

Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.

► Article 3 : Parcours

L'évènement ne comprend qu'une seule épreuve (10KM) : dix kilomètres, plat, empruntant les rues pylataises, partant de la Mairie annexe de Pyla-sur-Mer, allant jusqu'au lieu-dit *la Corniche*, revenant enfin à la place Daniel Meller / Cercle de Voile du Pyla sur Mer.

Le plan du parcours est à retrouver sur le site internet www.runinpyla.fr

- ↪ Départ : Mairie annexe du Pyla-sur-Mer
- ↪ Poste de ravitaillement présent à mi-parcours, ainsi qu'à l'arrivée.
- ↪ Arrivée : Place Meller / Cercle de voile, Pyla-sur-Mer
- ↪ Des douches seront disponibles au Cercle de Voile du Pyla s/ mer

▶ **Article 4 : Horaires**

Retrait des dossards :

- Centre culturel Pierre Dignac / 1 avenue des Chênes, Pyla-sur Mer
- Samedi 13 avril : 13^H à 19^H.
- Dimanche 14 avril : 7^{H30} à 9^H

Départ : dimanche 14 avril 2024 à 9^{H30}, Avenue des Violettes (proche Mairie annexe), Pyla-sur-Mer.

Remise des Prix : à partir de 11^{H45} à la Place Meller, au bord du Bassin.

▶ **Article 5 : Inscriptions et renseignements**

Inscriptions **en ligne uniquement** sur www.runinpyla.fr (ou via le site de protiming.fr).

- Les inscriptions se font uniquement en ligne.
- Clôture des inscriptions en ligne : jeudi 11 avril 2024 à 21^H.
- Inscriptions limitées à : 1000 dossards.

• **Tarif inscription en ligne : 15,2 €.** Prix comprenant l'engagement (14€), les frais d'inscription en ligne (1,20€) ainsi qu'un souvenir de la course (tee-shirt).

Prix majoré à 20€ pour les coureurs s'inscrivant sur place le samedi 13 et dimanche 14 avril 2024, en fonction des places encore disponibles.

• Les personnes inscrites aux 10Km d'Arcachon 2023 pour le *Challenge*, seront automatiquement inscrite (sans frais supplémentaire) à la Run in Pyla du 14 avril 2024.

Les coureurs recevront un dossard à puce. Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Sénior.

❗ Renseignements disponibles sur le site internet www.runinpyla.fr ou par téléphone auprès de M. ROUMEGOUS Stéphane au 06.82.58.01.42. Contact également par mail : altea.lateste@gmail.com.

▶ **Article 6 : Rétractation / Rétrocession**

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est strictement interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne. La personne inscrite sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

► Article 7 : Conditions de participation

Pour participer à la compétition, certaines conditions de participation sont requises (cf. Réglementation des manifestations running 2024 – Fédération Française d'Athlétisme) :

- ☑ Les **non-licenciés** devront fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'évènement** (soit une date ultérieure au 14 avril 2023).
 - ☑ Pour les **licenciés**, sont acceptées les **licences FFA** en cours de validité pour la saison 2023-2024 du type athlé-compétition, athlé-running ainsi que les *Pass J'aime Courir* (validant un certificat médical de moins d'un an).
 - ☑ Les licences **UFOLEP, FSCF, FSGT** portant la mention athlétisme sont également acceptées.
 - ☑ Conformément à la nouvelle réglementation, les licences de la Fédération Française de Triathlon ainsi que les certificats médicaux portant mentions de triathlon ne pas acceptées.
- Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale écrite.
 - Toute personne qui fournira un certificat médical périmé, falsifié ou une licence en dehors de la saison 2023-2024 se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.

Le **certificat médical ou la licence** est à fournir le plus rapidement possible après l'inscription via voie informatique (module de dépôt sur les sites ProTiming et Run in Pyla

— Date limite de dépôt en ligne : jeudi 11 avril 2024 à 21^h.

Attention : Tout document qui **n'est pas conforme ou illisible sera refusé** ; le concurrent devra fournir un nouveau certificat médical valide afin de pouvoir récupérer son dossard.

Si les certificats médicaux n'ont pas été déposés et validés au préalable, il sera **obligatoirement** demandé de les présenter afin de retirer son dossard (*les certificats médicaux seront récupérés et gardés par l'organisateur*).

La présentation de la carte d'identité ou de la licence sera demandé lors de la remise du dossard.

► Article 8 : Responsabilité, accident

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course.

► Article 9 : Récompenses

Les divers classements seront faits à partir du classement général. Ce dernier sera réalisé grâce aux dossards à puces que les coureurs devront porter dès le départ, jusqu'au passage de la ligne d'arrivée au niveau du torse.

Seront récompensés :

- ↳ Classement **Scratch** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes
 - Trophée et prix offerts par nos partenaires
 - Trophée spécial pour les vainqueurs *Femme* et *Hommes*
- ↳ Un Trophée pour les deux premiers de chaque catégorie (Cadet - Junior - Espoir - Senior – Master 1 à Master 9), différencié selon le sexe.
- ↳ Un Trophée pour la 1^{ère} équipe Homme et pour la 1^{ère} équipe Femme (4 participants).
- ↳ **Challenge ALTEA** : Trophée spéciale pour
 - trois premières *Femmes*
 - trois premiers *Hommes*

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

▶ **Article 10 : Droits à l'image & Publication**

Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

De plus, tout concurrent qui s'inscrit à la course, accepte de voir son résultat, nom, prénom et catégorie figurer publiquement sur les résultats, publiés sur le site de [Protiming](#) ainsi que le site de l'évènement et ses réseaux sociaux associés. *Ces résultats pourront être repris et partagés par les presses locales et/ou les sites sportifs dédiés au running.*

▶ **Article 11 : CNIL**

Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

▶ **Article 12 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté interdisant la manifestation, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

► **Article 13 : Acceptation du règlement**

Par son inscription le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route, le respect d'autrui ainsi que le présent règlement.

* * *

Règlement de la course « **Run in Pyla 2024** » – 3^{ème} Édition

Défini par le comité d'organisation, Club ALTEA

Mis à jour le 3 janvier 2024